

700^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 15 octobre 2009

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 12 MARS 2010 (N° 7.955)**

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

I. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2009 (suite) :

Explications de vote (p. 5456).

Loi de Finances (p. 5470).

II. DISCUSSION D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION :

Proposition de résolution, n° 24, de Mme Anne POYARD-VATRICAN et M. Eric GUAZZONNE, visant à l'adoption de bonnes pratiques en matière de désaffectation de terrains publics de l'Etat (p. 5472).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2009**

—
**Séance publique
du jeudi 15 octobre 2009**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLLOT, MM. Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

—
Sont absents excusés : Mme Catherine FAUTRIER, M. Jean-Charles GARDETTO, Mme Sophie LAVAGNA, Conseillers Nationaux.

—
Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Sophie THEVENOUX, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

—
Assurent le Secrétariat : M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Christine SORIANO, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales ; Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire en Chef ; M. Stéphan BRUNO, Conseiller Technique ; Mme Martine MORINI, Secrétaire-Sténodactylographe.

—
La séance est ouverte, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Comme hier soir, je voudrais excuser l'absence de nos Collègues Catherine FAUTRIER et Jean-Charles GARDETTO, ainsi que, ce soir, celle de Mme Sophie LAVAGNA.

Je souhaite également excuser, en ce début de séance, l'absence de M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales, qui est absent de la Principauté, dans le cadre de ses fonctions.

I.

**EXAMEN DU PROJET DE BUDGET
GENERAL RECTIFICATIF
DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2008**

Nous reprenons donc nos débats concernant l'examen de cette loi de Budget Rectificatif 2009, là où nous nous sommes arrêtés tard hier soir, c'est-à-dire aux explications de vote.

Je vais donner à présent la parole aux Conseillers Nationaux qui souhaitent motiver leur vote sur ce Budget en rappelant que, lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 5 octobre dernier, à l'unanimité des Conseillers Nationaux présents, nous avons reconduit les mêmes dispositions que par le passé pour le temps de parole consacré aux explications de vote finales, qui est de trois minutes par Elu.

Je me tourne donc vers vous, Chers Collègues, pour vous demander qui souhaite intervenir.

Dans l'ordre où je vous ai vu lever la main, Mme POYARD-VATRICAN, M. BORDERO, M. CLERISSI, M. NOUVION, Mme BOCCONE-PAGES, Mme la Doyenne MANZONE-SAQUET.

Nous écoutons tout d'abord Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

L'ombre de la Tour Odéon a assombri les débats de ce Budget Rectificatif. Ce soir, je m'exprime en tant que Présidente de l'U.P. et au nom de la majorité

U.P.M., et je vais vous expliquer la décision que nous avons prise ensemble après de longs débats.

D'un côté :

- un Budget Rectificatif qui est un budget d'ajustement technique,

- une situation internationale de crise à laquelle nous ne souhaitons pas ajouter une crise institutionnelle,

- des avancées majeures pour le pays comme par exemple le vote de la loi habitation-capitalisation, la fin de la procédure de suivi au sein du Conseil de l'Europe, le début d'une réflexion sur l'image de Monaco.

D'un autre côté :

- la tour Odéon, avec une Assemblée mise devant le fait accompli, nos prérogatives institutionnelles bafouées, un équilibre dans l'échange complètement bouleversé, des centaines de millions que l'on nous jette en pâture au détour d'une réunion de la Commission de Placement des Fonds.

Bref, tous les ingrédients pour envisager un scénario de vote négatif lié à la Tour Odéon.

Certes nous aurions marqué ainsi notre désaccord et aurions pu avoir une bonne médiatisation car ce sont en général les positions extrêmes qui sont largement commentées dans la presse.

Pour autant, au sein de la majorité U.P.M., nous ne faisons pas de politique de manière impulsive sur un coup de colère ou par soif de notoriété. Nous faisons de la politique pour faire progresser Monaco sereinement et construire tous ensemble notre avenir.

Qu'aurait apporté un vote négatif du Budget Rectificatif ? Rien, absolument, rien sauf un constat d'échec. Juste un blocage pour un blocage.

Voter pour alors, tout simplement, comme si de rien n'était, en ignorant les vicissitudes du projet ? Là encore, ce n'est pas possible, après ces heures de débats, ce mécontentement unanime, il serait irresponsable de passer sous silence cette tour encombrante.

Alors, nous avons choisi la solution suivante qui reflète au mieux notre position : nous allons voter le Budget Rectificatif, mais avec un tout petit nombre de voix, juste le nombre suffisant pour ne pas dépendre des votes de l'opposition.

De surcroît à ce dispositif de vote du Budget Rectificatif « de justesse », nous avons déposé, mon Collègue Eric GUAZZONNE et moi-même, une résolution, qui sera proposée au vote de nos Collègues

en point 2 de l'ordre du jour. Cette résolution est sévère et « implicante », elle a pour vocation de préparer l'avenir et de traiter de manière spécifique la problématique de la Tour Odéon.

Cette résolution demande :

- qu'un audit extérieur au Gouvernement puisse comparer les termes de l'accord de février 2009 et celui de juillet 2009 entre le Gouvernement et le promoteur ;

- que l'on revienne aux mètres carrés de logements domaniaux résultant de l'option haute de la loi de désaffectation du 12 février 2009 ;

- que soit fixée dans un texte la notion de mètre carré habitable, laquelle fera désormais foi ;

- que le Gouvernement observe désormais de bonnes pratiques en matière de désaffectation afin de ne plus jamais nous retrouver dans la situation actuelle.

Afin de démontrer la volonté d'aboutir de la majorité U.P.M., nous laissons au Gouvernement le temps d'agir jusqu'au Budget Primitif 2010. A défaut de quoi, le Gouvernement porterait seul la responsabilité du rejet du Budget Primitif 2010.

Pour ma part, en tant que Présidente de l'Union pour la Principauté, parti majoritaire dans cette Assemblée, et initiatrice de la résolution, je voterai donc pour que le Budget Rectificatif 2009 soit adopté avec le nombre le plus strict de voix.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame POYARD-VATRICAN.

Nous continuons avec M. le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Rapporteur de la loi de Budget.

Monsieur Alexandre BORDERO, vous avez la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Les Séances Publiques consacrées à l'étude du Budget Rectificatif 2009 ont eu ceci de particulier, qu'elles ont été principalement consacrées à des dépenses qui ne sont pas inscrites au Budget, mais qui auraient dû l'être, je veux parler bien sûr des dépenses de la Tour Odéon.

Hier soir, vous nous avez dit, Monsieur le Ministre, « la Tour Odéon, c'est du passé, le contrat est signé, et les travaux vont bientôt commencer ».

Malheureusement, ce n'est pas du passé, c'est même un dossier que nous allons devoir gérer pendant de nombreuses années, tout d'abord parce que tant que l'immeuble n'est pas achevé, nous sommes dans l'incertitude, puisque vous avez assuré au promoteur une garantie d'achèvement, et ensuite parce qu'il va falloir que le Budget de l'Etat rachète l'opération au Fonds de Réserve, autant dire que nous ne sommes pas au bout de nos peines.

Je ne vais pas m'appesantir sur le mécontentement des Conseillers Nationaux quant à la méthode employée par le Gouvernement, je crois que tout a été dit durant les deux dernières Séances Publiques.

Aujourd'hui, il faut sortir de la situation dans laquelle le Gouvernement nous a placés. Alors, comment en sortir ? Est-ce en cédant à un mouvement d'humeur et en ne votant pas le Budget Rectificatif ? Certes, on peut être tenté par cette solution qui permet au passage de faire quelques effets de manche à la télévision et dans la presse mais qui, en définitive, n'apportera rien au pays et rien aux Monégasques. Je pense qu'en majorité parlementaire responsable, nous devons tirer les leçons du passé pour regarder l'avenir et pour regarder l'intérêt général. L'intérêt général, c'est tout d'abord d'avoir à Monaco des nationaux qui puissent être bien logés dans leur propre pays et pour cela, la construction de la tour Odéon est absolument indispensable, nous ne pourrions nous en passer. L'intérêt général, c'est aussi d'avoir un fonctionnement harmonieux de nos Institutions avec, notamment des Conseillers Nationaux qui puissent voter des budgets en toute connaissance de cause, ayant en leur possession des documents reflétant, de façon claire et sincère, la réalité de l'état de nos finances et c'est pour cela que nous devons nous mettre au travail afin de modifier la loi sur les reports de crédits et améliorer les règles d'utilisation du Fonds de Réserve. L'intérêt général, c'est aussi de ne pas ajouter une crise politique à la crise économique que nous traversons. Crise politique qui viendrait ternir l'image de notre pays, notamment à l'international, et qui viendrait de ce fait saboter tous les efforts accomplis par notre Souverain, le Gouvernement Princier et aussi le Conseil National, efforts qui ont commencé à porter leurs fruits avec la sortie de la liste grise de l'O.C.D.E., la sortie de la procédure de suivi du Conseil de l'Europe et l'élection toute récente d'un représentant de Monaco au Conseil exécutif de l'U.N.E.S.C.O..

Lorsqu'on évoque les atouts que possède notre pays, outre la fiscalité, on cite souvent la sécurité mais aussi la stabilité politique et sociale. Aujourd'hui, dans la période difficile que nous vivons, il faut que nous puissions garder tous nos atouts, il en va de l'intérêt

supérieur de la Principauté et c'est pour cela que, comme l'a annoncé Anne POYARD-VATRICAN, la majorité U.P.M. va voter en faveur du Budget Rectificatif 2009 et c'est pour cela que je voterai en faveur de ce Budget.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission des Finances.

Nous allons écouter à présent pour ses explications de vote Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Dans les années qui viennent, le problème du logement des Monégasques va se poser avec acuité. Si l'on estime les besoins en logement à 80 par an, selon les sources même du Gouvernement, dans 10 ans, il faudra avoir construit au moins 800 logements supplémentaires. Autrement dit, des difficultés sans précédent vont surgir de toutes parts pour réaliser des remembrements, pour trouver de nouveaux terrains sans aliéner notre patrimoine immobilier historique et malheureusement, notre territoire n'est pas extensible. Or, le droit au logement est l'un des fondements de toute société civilisée et nous y veillons donc tout particulièrement. Ainsi, nous explorons sans relâche toutes les pistes possibles nous permettant de résoudre cette équation qui n'est facile ni pour vous, ni pour nous.

Vous comprendrez donc qu'indépendamment de la complexité du montage financier de l'opération Odéon et de la subtilité du vocabulaire technique, il y a eu pour le moins un gros malentendu, puisque nous partions d'un accord initial nous garantissant 180 logements pour 20.000 m² et qu'avec le nouvel accord que vous avez négocié de manière unilatérale, nous obtenons 180 logements mais cette fois-ci, pour 30.000 m² avec le surcoût monumental engendré par les nouveaux gains de surface. Je ne reviendrai pas sur la polémique entre surface vendable et surface habitable, nous en avons suffisamment débattu et je ne mets même pas en cause votre bonne foi. Mais en fin de compte, il nous manque 70 appartements pour arriver au bon compte et nous ne pouvons pas nous permettre de les passer sous silence sans être taxés de désinvolture, voire même de négligence, pire de mauvaise gestion. Tout nouvel appartement domanial, pour les raisons exposées précédemment, est bon à prendre et c'est dans ce sens que nous menons notre

politique depuis 2003, jusqu'ici, elle a toujours porté ses fruits.

Les avancées que nous avons obtenues depuis sept ans, c'est en jouant pleinement notre rôle institutionnel, en étant inflexibles sur les fondements même de notre politique, en ayant toujours comme optique de satisfaire les besoins des Monégasques avec, en parallèle, le souci de préserver les deniers de l'Etat, en associant la rigueur à la défense des intérêts publics. Nous n'allons pas changer aujourd'hui car nous avons avec nous l'ensemble de la population monégasque que nous avons l'honneur de représenter ici ce soir. Il va falloir revoir la copie que vous nous avez rendue hier soir pour trouver les compensations nécessaires à un rééquilibrage de l'ensemble du projet en faveur des intérêts de l'Etat. Nous ne sommes pas des professionnels de la politique mais nous ne sommes pas des nigards pour autant. Nous nous faisons même une très haute idée de la mission qui nous est confiée. Cette opération doit être menée à terme pour toutes les raisons que vous avez évoquées, Monsieur le Ministre, mais pas dans ces conditions.

En attendant des jours meilleurs, je m'abstiendrai pour le vote de ce Budget Rectificatif.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

La parole est à présent à Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Chers Collègues, c'est à vous particulièrement que je m'adresse une fois de plus ce soir. Ces débats depuis lundi nous permettent de faire trois constats clairs mais consternants. Le premier, c'est que ce Budget Rectificatif illustre avec force que les finances de l'Etat sont affaiblies et ne reflètent plus la réalité de la situation des deniers publics. D'une part, le Budget classique ne tient pas assez compte de la situation unique que nous traversons, ensuite les règles les plus élémentaires de rigueur budgétaire sont battues en brèche par l'utilisation abusive et incontrôlée des reports de crédits et, enfin, de recours systématique au Fonds de Réserve Constitutionnel, en comblement des déficits publics, et en même temps de son utilisation pour des opérations dont la rentabilité n'est pas démontrée et ceci contrairement à ses règles de fonctionnement.

Deuxième constat, l'opération Odéon. C'était une bonne chose à terme pour notre économie nationale mais le Gouvernement et vous, dirigeants de la majorité, vous ne pouvez pas ou plutôt, vous ne pouvez plus laisser faire des choses pareilles. Cette opération a d'abord échappé au Conseil National, car le Gouvernement l'a sortie du Budget Rectificatif pour la faire financer par le Fonds de Réserve Constitutionnel sans respecter l'Ordonnance Souveraine qui régit la Commission de Placement des Fonds.

Et, enfin, des conditions de négociation avec le promoteur qui, de tolérables en février 2009, sont devenues inacceptables en juillet, sans parler du passage en force voulu par le Gouvernement en plein été, sans nous consulter, et la garantie de bonne fin accordée à un promoteur par l'Etat, ceci ne s'est jamais vu en Principauté.

Une fois de plus, une fois de trop, cette opération risquée échappe au contrôle constitutionnel de notre Assemblée qui est bafouée et affaiblie.

Alors, Chers Collègues, continuerez-vous encore longtemps à voter en fin de compte des Budgets associés à de tels dossiers ? Quand allez-vous faire jouer votre libre arbitre ?

Vous savez ce soir au fond de vous-même que tout ceci est intolérable. La Constitution ne nous donne pas trente-six mille possibilités de dire non. Notre seule arme est le vote du Budget. Vous pouvez encore dire non à cette énième tentative de récupération politicienne au nom de la discipline de vote de votre groupe, mais que représente la discipline de vote d'un mouvement politique face à une opération d'Etat dont les conditions échappent totalement à notre contrôle pourtant légitime et dont les risques sont graves ?

Après ce vote du Budget Rectificatif, nous allons assister à une offensive de votre responsable, habile tacticien qui va jouer l'accusateur face à un Gouvernement préparé car déjà prévenu. Vous allez dire oui, d'ailleurs votre nouveau Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a déjà dit oui au début de la semaine.

(Sonnerie).

Quant à ce projet de résolution – et j'en ai terminé – il s'agit clairement d'un gadget politicien qui doit avoir un goût amer pour certains d'entre vous alors que l'article 33 de notre Constitution a tout prévu.

Vous l'aurez compris, nous voterons contre ce Budget Rectificatif et là, ce soir, votre responsabilité

individuelle est bien engagée devant les Monégasques qui nous ont envoyés ici pour cinq ans et pour siéger.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

En liminaire, mais mon Collègue Alexandre BORDERO m'a volé la nouvelle, hier, les Etats membres de l'U.N.E.S.C.O., organe directeur suprême de l'Organisation, ont procédé au renouvellement d'une partie du Conseil exécutif : Monaco fait donc partie maintenant des Etats élus avec 160 voix.

Pour en revenir à mon intervention, je souhaite aborder deux thèmes majeurs : la qualité de vie, plus particulièrement la circulation et les nuisances sonores, et les jeunes diplômés monégasques.

En matière de qualité de vie, évoquons d'abord les points positifs. En effet, un certain nombre de mesures ont été mises en place : un système de cantine/garderie le mercredi après-midi, la garde des enfants malades, le maintien de la prime de salaire unique aux fonctionnaires retraités, l'ouverture enfin de l'école du Parc et de la crèche de l'Olivier sur le site bien nommé de La Cachette puisqu'entre nos premières discussions en 2004 et l'inauguration ce printemps se sont écoulés presque cinq ans.

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage » disait BOILEAU ; il est vrai qu'il avait eu la sagesse de faire précéder ce vers de « Hâtez-vous lentement et ne perdez pas courage ». C'est effectivement bien lentement que se hâte parfois le Gouvernement à prendre des mesures et que nous, Elus, n'avons que notre courage et notre persévérance pour réitérer nos demandes, rappeler nos propositions, demander des échéances et des prises de décisions.

Maintenant, en matière de circulation automobile, les années se suivent, les législatures et les Rapporteurs changent mais les problèmes demeurent. Souvenez-vous, Monsieur le Ministre, il y a un an exactement, l'établissement d'un plan d'urgence en matière de circulation s'imposait déjà. Je me suis un instant posé la question de recopier les quelques paragraphes du Budget Rectificatif 2008. En effet, comment dire de façon nouvelle ce que nous avons dit, redit et répété ? Certes, ainsi que vous vous y étiez engagés, la dorsale a été mise en service, le cadencement des bus accru. Certes, nous reconnaissons que certains problèmes de circulation nouveaux ont surgi, dus à des chantiers ou

à des travaux structurants destinés à terme à l'amélioration du trafic et notamment le rond-point Canton. Cependant, en attendant la fin de ces travaux, dont les Monégasques et résidents pensent qu'ils ne font généralement qu'en annoncer d'autres, il faut des mesures concrètes qui apportent des progrès tangibles. Comprenez l'exaspération des habitants, des salariés et au-delà d'eux, de tous ceux qui traversent notre Principauté régulièrement ou à l'occasion car nous l'avons déjà dit, ces problèmes risquent, à la longue de dissuader les visiteurs, touristes occasionnels ou, plus dommageable, les touristes d'affaires. Il faut trouver des solutions. Vous nous avez annoncé pour le début de l'année 2010 la mise en place des titres intermodaux S.N.C.F./C.A.M. pour les scolaires et les salariés en abonnement mensuel.

De même, les fameux distributeurs automatiques de tickets aux arrêts de bus. Quand seront-ils installés ? Alors, vous me direz que nous payons en quelque sorte la rançon de la gloire, que ce trafic est la conséquence de la richesse de nos activités qui elles-mêmes s'ajoutent à l'exiguïté du territoire. Oui, je n'en disconviens pas, mais j'insiste, il n'y a pas de fatalité.

En matière de nuisances sonores, s'il est un sujet qui provoque l'exaspération des Monégasques et résidents...

(Sonnerie).

Monsieur le Président, si vous permettez, je termine... c'est bien celui des chantiers. Entendons-nous bien, je ne remets pas en cause leur intérêt d'autant plus que beaucoup existent suite à des demandes persistantes de cette Assemblée, mais il faut prendre conscience de développer et de renforcer la lutte contre les nuisances sonores. Seules des mesures contraignantes permettront d'améliorer la situation, d'abord, réglementaires, voire législatives.

Pour nos jeunes diplômés, enfin, Monsieur le Ministre, vous nous avez confirmé la création d'une cellule mettant en partenariat le Département des Affaires Sociales et de l'Intérieur ; nous attendons donc que des avancées soient faites en ce domaine.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci d'avoir conclu.

Je passe à présent la parole à Mme la Doyenne. Madame Nicole MANZONE-SAQUET.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

Je suis ce soir partagée entre le vote favorable de ce Budget Rectificatif, puisque les Services de l'Etat ont besoin de ces sommes, et son vote négatif, eu égard à la situation de fait accompli dans laquelle nous nous trouvons avec le dossier Odéon qui nous a joué un bien vilain tour. J'aurais souhaité que le vote de ce Budget soit différé de quelques jours ou de quelques semaines afin que le Gouvernement revienne devant la Haute Assemblée avec des éléments satisfaisants sur ce point. Malheureusement, il n'en a rien été. En conséquence, je m'abstiendrai.

M. le Président.- Merci, Madame la Doyenne.

Ensuite, dans le tour de parole, Monsieur Pierre SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

L'exercice budgétaire 2009 n'a pas été un exercice simple. Un Budget Primitif volontairement optimiste, avec des recettes trop élevées, un retour brutal mais attendu à une situation déficitaire et un débat sur le Budget Rectificatif qui m'a semblé très étonnant. Reconnaissons-le objectivement, peu de temps passé sur la partie « Recettes » et les coupes dans les dépenses d'investissements qui n'ont pas fait l'objet de longues discussions. Pourtant, la crise exceptionnelle que nous traversons a eu des répercussions majeures sur les finances publiques des pays de la planète, Monaco n'échappant pas à la règle. Le Gouvernement monégasque a été confronté à un véritable examen de passage : réussir à franchir le cap de la crise, à éviter le décrochage et à entamer la reprise. Il a tenté de relancer l'activité économique par des efforts supplémentaires sur l'investissement et sur le pouvoir d'achat. Examen de passage qui mérite la moyenne. Mais le débat s'est rapidement déplacé sur deux points bien précis : le premier, le report de crédits, qui ajoute une certaine confusion à la lecture du Budget et qui doit impérativement être encadré, n'a finalement pas posé trop de problèmes. D'un commun accord, Conseil National / Gouvernement, il a été décidé la création d'une Commission mixte de travail pour réfléchir sur la question le plus sereinement possible. En outre, j'ai bien pris note que le Gouvernement déposera un texte

de loi devant la Haute Assemblée dans la première moitié de l'année 2010.

Le deuxième point qui a accaparé Elus et Conseillers de Gouvernement, c'est l'opération Odéon qui a déclenché tant de discussions. Je ne reprendrai pas en détail le fil de cette affaire, car comme tous mes Collègues Conseillers Nationaux, je suis également affecté par la façon dont tout cela s'est passé. Texte déposé par le Gouvernement mi-décembre pour être étudié et voté impérativement avant fin décembre, finalement voté mi-février avec inscription d'un montant de 60 M€ prévus au Rectificatif 2009, mais dont le montage financier définitif et totalement nouveau surviendra fin juillet, sans aucune consultation des Elus, sans aucun montant inscrit au Budget Rectificatif, mais avec un financement par le Fonds de Réserve Constitutionnel, financement provisoire, financement-relais en quelque sorte, sans avoir consulté la Commission des Placements des Fonds, Commission qui sera mise devant le fait accompli et qui, lors de sa convocation le 1^{er} septembre, refusera unanimement, majorité et opposition confondues, d'entériner l'accord de fin juillet.

J'ai été très clair, n'est-ce pas ? Eh bien, c'est ce qui s'est passé. J'en passe et des meilleures, je n'aborderai pas le problème des mètres carrés.

Je suis convaincu que je n'ai rien compris, que tout cela n'est jamais survenu. J'en veux pour preuve que l'opération Odéon va démarrer. La discussion est dépassée.

Plus sérieusement, j'émets le souhait que le Gouvernement tire toutes les leçons de ces dysfonctionnements et qu'une situation identique ne se renouvelle pas à l'occasion de désaffectations de terrains publics de l'Etat. Il en va de la confiance Conseil National / Gouvernement qui est la pierre angulaire de notre système institutionnel.

Pour autant, doit-on utiliser ces éléments, tout à fait pertinents, je le conçois, pour ne pas voter le Budget ? Sachez que je le comprends et je respecte les Conseillers Nationaux qui voteront contre en utilisant ce raisonnement. C'est leur décision et elle me paraît tout à fait légitime.

En ce qui me concerne, je voterai en faveur de ce Budget. Je ne veux pas voter contre un texte pour bloquer des crédits à des Services administratifs qui en ont besoin. Je ne veux pas voter contre un texte pour bloquer des crédits à des chantiers, alors que l'Odéon, lui, bénéficiera du financement par le Fonds de Réserve. Je ne vais pas voter contre un texte qui ajouterait une crise institutionnelle politique à une crise

économique déjà bien difficile à vivre. Et surtout, en conscience, je ne veux pas utiliser le prétexte de l'Odéon pour ne pas voter un Budget Rectificatif. Les dysfonctionnements du Gouvernement devront se régler autour d'une table, c'est pourquoi, je le répète, je voterai ce Budget.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur SVARA.

Nous écoutons à présent Monsieur Marc BURINI puis M. Gérard BERTRAND.

M. Marc BURINI.- Merci.

Je vais essayer de motiver mon vote sans effet de manche et en envoyant un signal fort au Gouvernement.

Je suis inquiet car nous sommes habitués à vivre sur un certain train, nous avons des avantages sociaux que beaucoup de pays pourraient nous envier et qu'il faudra préserver et, comme le disait un jour un Ministre français au vent mauvais, « si la politique sociale n'a pas de prix, elle a un coût ». Pour maintenir notre modèle, nous avons dès aujourd'hui des défis à relever comme la survie de nos Caisses de retraite, inventer de nouvelles recettes, améliorer notre cadre de vie. Car depuis la crise, le futur est déjà aujourd'hui. Je ne voterai pas ce Budget pour une raison de forme et une raison de fond. Vous comprendrez qu'il faut entendre le mot « fond » avec « s » et sans « s » final. Pour une question de forme, ou plus exactement une question de présentation budgétaire qui est aussi une question de fond sans « s » car sans la transparence des chiffres, il est bien difficile aux Elus que nous sommes de se prononcer sur un Budget, sur la conduite des affaires du pays. En ayant trois sources de financement, Budget, report de crédits et Fonds de Réserve, il est difficile de respecter le principe d'unité et d'annualité budgétaire. De plus, je suis persuadé qu'en période de crise, afficher un déficit budgétaire n'a rien d'infamant. Le problème avec le déficit budgétaire est de savoir comment il est financé et si ce déficit favorisera la croissance future.

Venons-en au fonds avec « s », c'est-à-dire notre Fonds de Réserve Constitutionnel. Celui-ci a diminué de 345 M€ en 2008. Cette année, il faudra faire une ponction de 360 M€ sur le Fonds, si l'on additionne le déficit 2006 pour 61 M€ car la loi autorisant le prélèvement devra être votée, la Tour Odéon pour 90 M€, les 52 M€ financés directement par le Fonds – ZAC Saint Antoine – les reports de crédits pour 82 M€ et le déficit prévisionnel pour 76 M€. En tenant

compte des plus-values latentes que nous a annoncées M. le Ministre de l'ordre de 120 M€, en deux ans, le Fonds aura été ponctionné de 585 M€, soit près du quart de sa partie liquide. A ce rythme, notre indépendance financière est très compromise. Fallait-il en plus engager le Fonds sur un projet qui pourrait doubler les dépenses d'investissement de notre programme triennal, je ne le sais pas, mais j'aurais aimé que nous en débattions ensemble.

Nous parlons beaucoup à Monaco de développement durable. Le rapport BRUNDTLAND, datant de 1987, nous en donne une définition que je vous livre : « Un développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. (...) Il correspond au devoir des générations actuelles de transmettre un monde vivable, viable et reproductible ». J'ajoute que, à cause ou grâce, à ces reports de crédits, le fait de ne pas voter le Budget Rectificatif n'entravera en rien la conduite des investissements qui sont effectués à Monaco.

Je vous remercie.

M. le Président.- Nous continuons le tour de parole par Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Je ne voterai pas ce Budget Rectificatif.

S'il est vrai que je trouve les recettes trop optimistes dans le contexte actuel, s'il est vrai que les reports de crédits prennent des proportions qui faussent l'équilibre budgétaire,

s'il est vrai que l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel dans certaines opérations me paraît abusif,

la raison qui motive principalement ma décision est la manière dont le Gouvernement a agi dans le dossier de la Tour Odéon. Je ne reviendrai pas sur les détails, nous en avons assez longuement débattu

D'autant plus que, paradoxalement, ce projet n'est pas inscrit au Budget Rectificatif, mais bien évidemment, il influencera les budgets à venir.

La modification unilatérale de nos accords, associée à l'inimaginable, l'impensable oublié par le Gouvernement de consulter le Conseil National et la

Commission de Placement des Fonds pour ce projet de plusieurs centaines de millions d'euros est impardonnable.

Bien que vous ayez fait votre *mea culpa*, Monsieur le Ministre, les faits sont là. C'est une nouvelle fois un manque de respect vis-à-vis de notre Institution, et je ne peux l'admettre.

Néanmoins, le Budget Rectificatif n'est qu'un ajustement du Primitif, et ajouter une crise institutionnelle à la crise économique actuelle ne serait en aucun cas souhaitable pour notre pays, car malgré votre optimisme, nous sommes toujours en crise et nous ne savons pas quand elle finira.

Mon vote ne sera donc pas négatif, mais il se traduira pas l'abstention.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BERTRAND.

Le Vice-Président a demandé à motiver son vote. Nous écoutons donc à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

J'avais voté contre le Budget Primitif 2009 car il ne correspondait pas à la réalité. J'avais pris mes responsabilités d'Elu. En février 2009, en tant que Rapporteur de la loi de déclassement permettant à l'opération Odéon de se réaliser, j'avais demandé au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, à mes Collègues, de voter pour et la loi avait été votée à l'unanimité. Tous les Elus du Conseil National avaient pris leurs responsabilités. Fin juillet, début septembre, les Elus membres de la Commission de Placement des Fonds ont refusé de valider les nouvelles conditions de l'échange car ayant été mis devant le fait accompli. Ils ont pris leurs responsabilités. Malgré tous les débats de ce Rectificatif, je ne comprends toujours pas les motivations profondes du Gouvernement nous poussant à l'affrontement, en cette période difficile, en prenant le risque d'ajouter une crise politique à la crise économique, ou alors je comprends trop bien. Nous faire passer pour des Elus irresponsables alors que notre première élection était

pour certains un accident de l'histoire et qu'en 2008, après un mandat, les choses auraient dû rentrer dans l'ordre.

Notre réélection, à l'évidence, leur a montré que ça n'était pas un accident, mais la volonté des Monégasques d'accompagner S.A.S. le Prince Albert II dans la voie de l'évolution du pays voulue par le regretté Prince Rainier III. Appliquons, respectons la Constitution telle qu'elle est, après sa modification de 2002, il y a sept ans, ce devrait être l'âge de raison ! Laissons à ces personnes, via l'opposition, le soin de faire passer le Conseil National pour des irresponsables. Ils prennent leurs responsabilités ! Ce soir, la majorité, en proposant une motion, prend ses responsabilités. En votant et en protestant ce Budget Rectificatif vidé de sa substance, nous prenons nos responsabilités. Suite au Budget Primitif 2010, car les promesses non tenues ne nous satisferont jamais.

Pour l'intérêt du pays, je m'abstiendrai.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

M. ROSE lève la main, puis M. SPILLOTIS-SAQUET, ensuite M. Roland MARQUET.

Tout d'abord, Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis notre élection, il y a un an et demi, en tant que jeune Elu, il semble que j'ai nourri quelques illusions. Illusion, en particulier, tant au dialogue entre nos Institutions, Gouvernement d'un côté, Conseil National de l'autre. Illusion aussi quant au fait que les intérêts particuliers, fussent-ils ceux des promoteurs, s'effacent devant l'intérêt général lorsque la parole du Gouvernement est forte et qu'elle est soutenue par le Conseil National, donc soutenue par les Monégasques que nous représentons ici.

Force est de constater que le dialogue a été pour le moins écourté, le Conseil National placé devant le fait accompli et les promoteurs, sans doute des héritiers de François LA MALICE, à leur manière, en ont profité pour tirer leur épingle du jeu au détriment du bien public. Ne pouvant que déplorer ces attermoissements, je souhaiterais, impuissant, les conjurer, exprimer la perte de mon innocence de jeune Elu en m'abstenant lors du vote de ce Budget Rectificatif.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROSE.

La parole est à présent à Monsieur SPILIOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Messieurs du Gouvernement, au cours des derniers débats, je sais que je vous ai dérangés avec mes questions et que mes propos vous ont mis en colère. Je pense qu'avant que ce pays ne devienne un pays modèle, il reste encore du chemin à parcourir, au bénéfice de la transparence pour qu'enfin notre Principauté soit un pays où éclate la vérité.

Pour reparler de la Tour Odéon, conformément aux engagements du Gouvernement devant le Conseil National, donc devant les Monégasques, nous avons voté la loi de désaffectation en février dernier des terrains de l'Annonciade. Ces engagements étaient fondés sur des données précises. Aujourd'hui, le compte n'y est plus. En effet, il manque 83 logements domaniaux et 40 parkings dans le contrat renégocié unilatéralement par le Gouvernement auprès du promoteur et bien sûr, sans aucun avis du Conseil National, cinq mois après le vote de la loi. C'est le Gouvernement lui-même qui nous déclare, hier, dans une ultime pirouette que « le mètre carré de logement est une valeur simple et incontestable ». Monsieur le Président, on ne va pas remettre en question les valeurs métriques uniquement pour l'Annonciade !

Monsieur le Ministre, je vous invite à relire les engagements que vous avez signés et vous constaterez que les mètres carrés obtenus par l'Etat dans l'opération Odéon ont diminué de 30 % entre février et juillet 2009. Comment cette valeur « simple et incontestable » s'est-elle volatilisée entre vos mains ?

Chacune des explications que vous avez fournies pour clarifier l'inexplicable a conforté le sentiment de grave dysfonctionnement que j'ai exprimé ici même à plusieurs occasions. Il semblerait que plusieurs compatriotes m'aient compris.

La perte de logements n'est pas le seul dérapage de ce dossier qui est financé aujourd'hui par le Fonds de Réserve Constitutionnel à hauteur de 300 M€, auxquels s'ajoute une caution bancaire de 200 M€, soit la bagatelle de 500 M€, presque le budget du futur hôpital !!!

Le Fonds de Réserve Constitutionnel, notre bas de laine, est la seule garantie de l'Etat pour pouvoir assurer le fonctionnement du Budget, face à une crise financière lourde, c'est la survie de notre indépendance.

Il est évident que dans ces conditions, je ne puis donner quitus au Gouvernement pour sa gestion des finances publiques.

En conséquence, je voterai contre ce Budget Rectificatif en qualité d'Elu indépendant en regrettant bien sûr – et là, c'est le cœur qui parle et non plus la raison – d'être en opposition avec mes Collègues de la majorité. Je suis heureux de constater que mes interventions n'auront pas été vaines puisque nombre de mes Collègues s'opposent ou s'abstiennent ce soir. Je souhaite, Monsieur le Ministre, que les bulldozers et les pelles mécaniques qui interviendront prochainement sur le chantier de l'Odéon ne creusent pas la tombe du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Monsieur le Président, je n'ai attaqué personne ce soir dans mes propos, pourtant, M. BORDERO a cru opportun de dénoncer mon intervention récente dans la presse. Ce soir, la majorité U.P.M., ne sort pas grandie de son acceptation des faits de l'affaire Odéon.

M. le Président.- Ensuite, Monsieur Roland MARQUET a demandé la parole pour ses explications de vote.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Messieurs du Gouvernement, Monsieur le Président, mes Chers Collègues,

Chers compatriotes,

Je vais m'abstenir sur le Budget car, conscient de mes responsabilités d'Elu majoritaire, je souhaite préserver l'intérêt de Monaco et des Monégasques d'un vote négatif. Par contre, permettez-moi de m'élever avec vigueur sur la forme et non pas sur le fond. Comment analyser et comprendre l'attitude du Gouvernement envers le Conseil National ? Je ne mets pas en doute votre probité, votre sérieux, vos qualités intellectuelles. Alors ? Alors, il faut chercher ailleurs les raisons pour lesquelles le Gouvernement ne respecte pas les règles qui régissent les rapports entre le Gouvernement et le Conseil National. Je pense sincèrement que le Gouvernement conserve des réflexes intellectuels qui ne correspondent pas aux normes de 2009. Ce sont des comportements qui appartiennent au passé ; il est grand temps de reformater les esprits. Prenez garde ! Prenez garde à ne pas vouloir voir les nouvelles règles du jeu, vous prenez le risque de voir les Conseillers Nationaux se radicaliser. Or, vous le savez autant que moi, quand les esprits se radicalisent,

surtout s'ils ont mis du temps à se radicaliser, le retour au calme laisse des cicatrices.

J'espère, Monsieur le Ministre, que nous n'en n'arriverons pas à cette extrémité et en ma qualité de membre de la majorité U.P.M., je prends mes responsabilités tout en exerçant ma liberté.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

Monsieur GUAZZONNE, c'est à vous.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers,

C'est un Budget atypique que nous avons étudié. Atypique car totalement occulté par un dossier qui ne figure même pas dans ses lignes. Un long débat a eu lieu qui a montré le besoin, que dis-je, la nécessité de fixer entre tous les acteurs des règles claires et précises qui, elles seules, nous permettront, à l'avenir, de nous prononcer en toute confiance et en toute connaissance de cause, sur des projets qui sont vitaux pour la prospérité de notre pays. J'ai bien mesuré les enjeux sociaux, économiques et financiers dont relèvent nos décisions et les conséquences qu'entraînerait un vote négatif du Budget Rectificatif 2009 de la part de la majorité, c'est pour cela que je ne souhaite pas aujourd'hui ajouter une crise institutionnelle. Pour autant, nous avons besoin d'être unis et solidaires, Conseil National et Gouvernement, face aux défis qui nous attendent. C'est seulement si nos deux Institutions sont au diapason que notre efficacité sera maximale et j'ai besoin de signes forts de la part du Gouvernement en ce sens et c'est uniquement à cette condition que mes votes seront favorables dans le futur.

Hier soir, Monsieur le Ministre, vous nous avez déclaré aimer Monaco et les Monégasques. Je peux vous l'assurer, vous n'êtes pas seul, nous aussi. C'est pour cette raison que je suis prêt à faire une overdose de sucettes pour le bien de l'Etat et des Monégasques.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GUAZZONNE.

Qui souhaite à présent motiver son vote ? Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

L'autre soir, je vous ai déjà annoncé que j'essaierai de ne pas intervenir ce soir, malheureusement, je dois quand même préciser ma position.

Vous vous trompez, heureusement que nous avons parlé de l'Odéon ! Qu'aurait-on pu se dire pendant trois soirs ? Parce qu'ici, nous avons un texte qui est vidé de sa substance. L'Odéon en est sorti, les reports de crédits ont été sortis aussi de fait, ce qui fait que ce soir, nous votons un texte tout à fait technique, transparent ; que nous le votions ou pas, ça ne changera rien.

Comme je l'ai déjà annoncé, je le voterai, parce que je ne tiens pas à pénaliser les Services de l'Etat qui, eux, font leur travail, même si l'affaire Odéon mériterait une sanction. De plus, en tant que Président de la Commission du Logement, je suis plus inquiet sur les échéances des logements qui devraient être tenues c'est-à-dire les 500 dans les cinq ans de législature et 700 par la suite. Je suis beaucoup plus inquiet à ce niveau-là que sur ce texte soumis ce soir.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur NOTARI.

C'est à présent au Président de la Commission de Législation, Monsieur Claude CELLARIO, de motiver son vote.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je ne reviendrai pas sur toutes les discussions concernant la Tour Odéon, mes Collègues s'étant exprimés.

Il ressort malgré tout de ces débats tout à fait houleux, vifs, bruyants, deux avancées positives. La première, c'est la création d'un groupe de travail mixte Gouvernement / Conseil National, afin de discuter d'un projet de loi sur les reports de crédits, vous vous y êtes engagé publiquement.

La deuxième, c'est aussi la création d'un groupe de travail Gouvernement / Conseil National, afin de finaliser un accord sur le fonctionnement et l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel. Vous vous êtes engagé là-dessus aussi.

Ce soir, je considère que ces deux points-là sont fondamentaux et j'engage le Gouvernement à les mettre en place très rapidement par rapport aux échéances, en particulier celles du Budget Primitif 2010.

Sur la Tour Odéon, Monsieur le Ministre, je ne pourrai que rappeler ce que je vous ai dit hier soir : après le vote de la loi de désaffectation, lorsque vous avez entrepris de nouvelles négociations avec le promoteur, avant de signer, votre Gouvernement aurait dû venir devant le Conseil National. Là, vous avez eu tort.

Ensuite, même si le débat de la Tour Odéon a occulté le Budget Rectificatif, je voudrais quand même parler d'un point qui me paraît important. Je regrette profondément que le Gouvernement n'ait pas mis en place un groupe de travail interne à l'Administration afin de proposer des solutions permettant de freiner les dépenses d'interventions publiques. Je voudrais attirer votre attention, Monsieur le Ministre car elles continuent à augmenter plus vite que les recettes et que c'est un danger, à terme, pour les finances de l'Etat. Ce soir, ce que j'attends de votre part, c'est un engagement public en ce sens. Vous devez créer ce groupe et vous devez commencer à engager des réflexions sinon, dans quelques années, l'Etat monégasque aura un problème au niveau de ses finances. C'est pour ces raisons que je m'abstiendrai sur ce Budget.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO. La parole est à présent à Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Comme je l'avais annoncé lors du débat de politique générale, les derniers jours ont révélé que la nature politique et financière de ce Budget Rectificatif 2009 transcendait sa nature comptable. C.Q.F.D.. Le catalyseur : l'Odéon qui, ironiquement, dans la Grèce antique, était un bâtiment généralement de taille modeste, dédié au chant et à l'harmonie. Le catalyseur a souligné la modification unilatérale par le Gouvernement d'engagements ayant conditionné le vote d'une loi de désaffectation et le non respect, comme l'avait rappelé M. NOUVION, de l'article 3 sur le fonctionnement du Fonds de Réserve. Je cite : « Les opérations d'achat et de vente de biens meubles ou d'immeubles et les opérations de réévaluation sont réalisées par le Ministre d'Etat après avis de la Commission de Placement des Fonds » et ce, alors même que les engagements financiers de l'Etat dans cette opération privée, impacteront d'une manière

durable plus de 25 % des liquidités du Fonds de Réserve, garant de notre indépendance.

Je reviens un instant, si vous le permettez, sur la déclaration du Ministre d'Etat lors de la Séance Publique du 12 décembre 2007. Je cite : « Il est tout à fait important que nous ayons ce Fonds de Réserve qui représente plusieurs années budgétaires pour faire face à une situation de crise qui serait durable ». C'est vrai, le véritable Fonds de Réserve, c'est quand même sa partie réalisable rapidement parce que, évidemment, un certain nombre d'immobilisations ne peuvent être considérées comme utilisables en cas de situation exceptionnelle.

Suivant le rapport 2008 du Contrôleur Général des Dépenses, l'actif disponible qui couvrirait 4,7 années de dépenses du Budget ordinaire en 2000, n'est plus que de 3,2 années à la fin de l'exercice 2008.

De plus, le Conseil National a été mis devant le fait accompli, ce qui ne peut être ni accepté, ni toléré, car la nature de nos Institutions et par là-même, la recherche du consensus, ne peuvent être fondées que sur le respect mutuel et la confiance. Ce n'est que sur des relations basées sur ces deux éléments que nous pourrions travailler pour l'avenir de notre pays. Alors, Monsieur le Ministre, vous avez battu votre coulepe nous incitant, par ce geste, à remplacer la confiance par la foi. Or, si la foi se trouve, la confiance se gagne, et toutes les deux se perdent. J'ajouterai que la confiance n'exclut par le contrôle. Or, devant la trinité budgétaire, le Budget, les reports de crédits et l'utilisation de Fonds de Réserve, je me retrouve privé du premier et je n'ai pas les moyens du second.

Selon François MITTERRAND, l'homme politique s'exprime d'abord par ses actes. C'est d'eux dont il est comptable. Discours et écrits ne sont que des pièces d'appui au service de son œuvre d'action.

Du non respect des textes à la mise devant le fait accompli, à l'absence des réponses du Conseiller de Gouvernement au courrier des membres de la Commission de Placement des Fonds, s'ajoute l'impossibilité d'apprécier les conséquences financières des garanties de bonne fin et des cautions que l'Etat a donné à la S.C.I. Odéon, opération privée.

Comme mon groupe politique, Rassemblement et Enjeux, je me prononcerai donc contre ce Budget Rectificatif.

M. le Président.- Merci, Monsieur STEINER.

Nous écoutons à présent, pour ses explications de vote, Monsieur Jean-François ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

En décembre 2008, j'ai voté contre le Budget Primitif de l'Etat. Mon principal reproche allait, en dehors des prévisions trop optimistes, à la méthode de travail imposée par le Gouvernement et l'absence de respect, voire l'insuffisance de certains Membres du Gouvernement, à l'endroit des Membres du Conseil National. Le Budget Rectificatif 2009, *stricto sensu*, ne pose pas de vrai problème, mais c'est la gestion des finances publiques qui pose problème. C'est le coup de main sur une partie du Fonds de Réserve Constitutionnel qui est inquiétant et même intolérable. C'est l'absence de concertation, d'information du Conseil National qui est indéfendable. Comme beaucoup de Collègues ce soir, je rappellerai les faits qui ont conduit à la signature d'une Convention entre le promoteur de la Tour Odéon, en transformation totale des accords formalisés par le vote de déclassement des terrains de l'Annonciade, en février 2009.

Je vais vous faire part de ma manière de voir les choses. Entre février et fin juillet 2009, le Gouvernement renégocie les accords avec le promoteur qui n'arrive pas à finaliser ses financements. Le Gouvernement a tenu au courant le Conseil National de la façon suivante...

(moment de silence).

En réponse à ses arguments assourdissants et à ses explications précises, le Conseil National n'a pu répondre avant la prise de décision unilatérale du Gouvernement que de la manière suivante...

(moment de silence).

Si voter contre ce Budget en période de crise ne me paraît pas responsable, je ne peux que m'abstenir ce soir.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

Qui souhaite motiver son vote ?

Monsieur Pierre LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Madame le Conseiller, Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Même si on a pu se féliciter sur ces derniers mois d'un certain nombre de rapprochements mutuels entre

le Gouvernement et le Conseil National, à un certain moment de notre mandature, ce n'est pas sur ce Budget Rectificatif que l'on a pu avoir la même approche ou ressentir les mêmes choses.

En effet, comme l'ont dit grand nombre de mes Collègues dans cette Assemblée, ce Budget n'appelle en lui-même que peu de remarques car vidé de toute sa substance, à savoir l'opération de la Tour Odéon. Cependant, le manque de clarté des explications qui nous ont été transmises dans des délais, à mon sens, non acceptables, m'amène ce soir, comme certains de mes Collègues de la majorité, à m'abstenir sur le vote de ce Budget.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur LORENZI.

Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

« Ce qui est à nous est à nous, ce qui est à vous est négociable ».

Chacun se souvient de cette fameuse sortie de KHROUCHTCHEV à l'O.N.U. Je n'irai pas jusqu'à taper sur cette tribune avec une chaussure, mais je dois reconnaître que la manière dont ont été traitées certaines questions, et en particulier la désinvolture de certains technocrates en face de nos prérogatives et, plus généralement, de l'équilibre des Institutions, n'ont pas fini de m'étonner.

Je voudrais revenir quelques instants, et nous évoquerons le contenu propre du Budget tout à l'heure, sur ce qui attire tous les commentaires en ce moment, et ce soir encore, en écoutant mes Collègues, même si, et ce n'est certainement pas notre Collègue et architecte Fabrice NOTARI qui me contredira, on ne voit bien la tour qu'en s'éloignant d'elle.

Sur la Tour Odéon, nous aurions préféré qu'il nous soit demandé de la rebaptiser, et je pense que le nom de « Tour de Passe-passe » aurait recueilli tous les suffrages dans cette Assemblée.

Mais la magie ne saura pas effacer les dommages considérables que la gestion de ce dossier porte à notre équilibre institutionnel.

Plus sérieusement, hier soir encore, nous recevions, sur le siège, à l'ouverture de la Séance Publique, un document de sept pages nous apprenant, enfin que, dès le printemps dernier, les promoteurs avaient revu

à leur avantage le calcul des mètres carrés, au nez et à la barbe du Gouvernement. Les Monégasques seront contents d'apprendre que pour calculer leur surface d'habitation, on prend en compte les cages d'ascenseur et le local à poubelles, à seule fin de diminuer, grâce aux parties communes, la part de l'Etat.

Le Gouvernement, qui avait ces informations en main dès avant le vote de la loi de désaffectation, nous a dit hier soir ne pas avoir été capable de se rendre compte à temps de « ce petit tour de prestidigitation ». Petit tour lourd de conséquences, puisque par une simple modification de la définition des surfaces cédées à l'Etat en échange de la désaffectation, ce sont 177 logements, certes de grande dimension, au lieu des 260 annoncés au Conseil National en février dernier pour emporter son vote, qui seront obtenus pour les Monégasques dans la Tour Odéon.

Vous saviez pourtant, Monsieur le Ministre, que notre Assemblée avait demandé dès le mois de décembre 2008 au Gouvernement, de revoir sensiblement à la hausse les conditions initialement envisagées de l'échange pour pouvoir voter favorablement cette désaffectation.

De nouvelles négociations avaient été conduites avec le promoteur, qui vous avaient finalement permis de nous présenter une nouvelle option, plus favorable aux intérêts de l'Etat, et sur la base desquelles le Conseil National avait accordé son vote en février, à la loi de désaffectation que vous sollicitiez : les surfaces obtenues permettaient d'assurer 260 logements pour les Monégasques, pour un prix de 268 M€.

Aujourd'hui, ce que vous nous dites, c'est que les surfaces que nous pensions être des surfaces de logements – tel que c'est rédigé dans les documents de l'époque – comprenaient en fait une part importante de parties communes et que les contreparties au vu desquelles le Conseil National a voté le projet n'étaient qu'un leurre, puisqu'elles ont été récupérées de l'autre main par les promoteurs en changeant, au détriment de l'Etat, la définition des mètres carrés.

Avec le nouvel accord unilatéralement signé par le Gouvernement, le 31 juillet, avec le promoteur, ce sont 177 logements que l'Etat récupère, moyennant un prêt et des garanties supplémentaires qui pèseront – vous l'avez suffisamment développé encore ce soir, chers Collègues – lourdement sur le Fonds de Réserve.

Le Gouvernement, Monsieur le Ministre, dans ce dossier, n'a pas respecté l'information et la concertation, qui doivent prévaloir dans nos relations institutionnelles,

Le Gouvernement a unilatéralement modifié le montage de l'opération et accordé des mesures de soutien financier à des promoteurs, sans jamais que le Conseil National ait été consulté ou mis en mesure de formuler ses observations, si ce n'est *a posteriori*,

Le Gouvernement a décidé, sans attendre l'avis de la Commission de Placement des Fonds dans laquelle le Conseil National siège de droit, de financer la participation de l'Etat par l'intermédiaire du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Bref, pour résumer, le Gouvernement a décidé, dans ce dossier, que ses prérogatives étaient extensibles et que celles du Conseil National étaient négociables, et encore, même pas avec les Elus eux-mêmes.

Monsieur le Ministre, je vous le redis solennellement ce soir, les prérogatives du Conseil National ne sont pas négociables.

Au-delà des prérogatives, il y a la responsabilité, la responsabilité qui confère à l'homme sa vraie grandeur, « le privilège extraordinaire de la responsabilité », disait NIETZSCHE.

Certains ici peuvent avoir le sentiment de ne pas partager ce privilège, et de pouvoir ainsi agir légèrement.

Mais il y a de la grandeur et de la responsabilité à tout faire pour maintenir l'équilibre de nos Institutions, à tout faire pour éviter l'impasse. Pas pour acclamer ces dérives, mais pour ne pas ajouter à la crise économique que connaît notre pays – et le monde d'ailleurs – une nouvelle crise institutionnelle, sans pour autant trouver de solution.

Ne pas voter le Budget Rectificatif, ce soir, n'empêchera pas l'installation des grues de la Tour Odéon. Mais en ne votant pas – j'ai compté – les 47 lignes modificatives qui rajoutent des crédits, nous priverions injustement de nouvelles ressources les Services de l'Etat, pour conduire des missions attendues par la population et indispensables à la bonne marche du Pays.

De la responsabilité, à appeler le Gouvernement à prendre la sienne, autour d'un vote qui – attention ! – n'est pas un blanc-seing, mais un vote réfléchi, plaçant l'intérêt de la Principauté au-dessus de tout.

Un vote réfléchi, pour laisser le temps au Gouvernement d'éviter la crise institutionnelle.

Un vote réfléchi, pour ne pas mettre en péril la continuité des Services de l'Etat.

Mais un vote conditionnel, pour imposer la mise en place de bonnes pratiques dans le contrôle des

désaffectations des terrains publics, dans la saine utilisation du Fonds de Reserve Constitutionnel, et dans le juste recours au report des crédits d'équipement qui doivent être limités par une loi.

C'est pour ces raisons que je soutiens sans réserve la résolution déposée hier soir sur le Bureau de l'Assemblée et présentée ce jour, juste après ce vote, par Anne POYARD-VATRICAN et Eric GUAZZONNE, au nom des groupes parlementaires de l'U.P. et de l'U.N.A.M..

Cette résolution évoque la mise en place urgente d'un audit indépendant sur le dossier emblématique de la Tour Odéon. Nous insistons sur cette dimension d'indépendance, car ses résultats apparaîtront incontestables pour confirmer que les intérêts de l'Etat, et donc des Monégasques, ont bien été défendus. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions restaurer la confiance envers le Gouvernement dans ce dossier. Dans le cas contraire, le Gouvernement devra renégocier l'accord avec les promoteurs pour revenir aux conditions du 12 février votées par le Conseil National.

Cet audit, outre le fait de nous éclairer sur la correspondance entre les engagements de février que nous avons votés et la signature unilatérale du Gouvernement du 31 juillet, cet audit nous servira utilement à l'avenir pour mettre fin aux polémiques en définissant de manière définitive et incontestable la notion de mètre carré habitable qui ne doit pas être variable et qui, désormais, doit être la seule retenue dans tous les projets de désaffectation.

De plus, nous demandons dans cette résolution la mise en place de bonnes pratiques, qui nous ont si gravement fait défaut dans le dossier de la Tour Odéon, pour les futures lois de désaffectation.

Un vote réfléchi, dans lequel nous voulons de tout cœur voir l'occasion, pour le Gouvernement, de rebondir sur cette situation pour retrouver à l'avenir de meilleures dispositions et des conditions de travail normales avec l'Assemblée, dans l'intérêt des Monégasques.

Que chacun mesure bien la portée de ce qui se passe aujourd'hui dans cette enceinte. Ce n'est pas de la poudre aux yeux ou un gadget politique, et certains y verront même le vote de la dernière chance car le Gouvernement devra, avant la fin de l'année – c'est-à-dire d'ici deux mois pour le Budget Primitif – tenir les engagements demandés dans la résolution que nous allons voter, s'il souhaite obtenir un vote majoritairement favorable pour le Budget Primitif en décembre prochain.

Mais au-delà des passions légitimes qu'a suscitées la Tour Odéon, je retiens que ce Budget nous permet d'avancer...

Avancer sur la Commission d'Aide à l'Insertion Professionnelle des Jeunes de ce Pays qui sera opérationnelle dès janvier, pour leur ouvrir enfin mieux la porte des entreprises monégasques, et l'on me pardonnera d'utiliser ici une dénomination compréhensible, et non une nouvelle dénomination Théodule inventée par un technocrate en mal de points au Scrabble, je vous fais donc grâce du titre officiel de la Commission.

Il nous permet d'avancer, et vous savez comme c'est prioritaire pour nous, sur le logement des Monégasques, et ce ne sont pas les 240 familles qui seront concernées par le programme îlot Rainier III de la rue de la Colle, qui me contrediront. Mais là encore nous serons vigilants, car nous voulons avoir l'assurance que les projets Agaves II ou Testimonio II se feront bien selon l'accord et dans les termes envisagés par le Conseil National, les plus favorables aux intérêts de l'Etat et des Monégasques.

Notre feuille de route était claire, les Monégasques nous l'ont donnée, 100 logements nouveaux et construits par an, pour assurer la satisfaction des nouvelles demandes légitimes, et nous la respecterons avec, comme prévu, davantage de F2 dans les prochains programmes, car c'est sur ce point qu'il y a encore un problème, notamment pour les jeunes couples.

A propos de logement, nous n'oublions pas les enfants du Pays, avec la mise en place de ce qui pourra être un véritable secteur intermédiaire dans le neuf, autour de l'opération-pilote Villa Ida que nous allons, dans les prochaines semaines, définir conjointement avec le Gouvernement.

Mais d'autres avancées, Monsieur le Ministre, nous rassurent sur l'évolution des politiques de la ville et de la qualité de vie. Alors sur ce sujet, plus qu'ailleurs, le verre est à moitié plein ou à moitié vide, mais je vais le voir à moitié plein.

Nous prenons acte avec satisfaction des bonnes nouvelles obtenues lors de nos débats, et je pense à la sortie de la dorsale, place du Canton, pour les Fêtes de fin d'année. Je pense, toujours pour la Dorsale, mais l'an prochain, à la sortie prévue sur Fontvieille, qui va complètement changer la circulation, désengorger la rue Aurégia et la rue Grimaldi, Fontvieille qui sera également désenclavé à l'Ouest par la Z.A.C. Saint Antoine, fin 2011. Toujours l'an prochain, les premiers travaux du tunnel descendant s'inscriront dans un programme attendu d'une durée

de plus de deux ans. Nous avons aussi enfin des assurances, et nous en sommes satisfaits, sur la mise en place d'un transport en site propre sur les Délaiés.

Sur la qualité de vie, je note également avec satisfaction que nos décibels échangés ici auront permis la mise en sourdine des travaux, mais nous comptons instamment sur vos Services – Monsieur le Ministre et Monsieur le Conseiller pour l'Équipement – pour moderniser la réglementation et faire appliquer des sanctions concrètes, aussi bien financières pour les entrepreneurs qui ne respecteraient pas les nouvelles normes sur les chantiers publics, que suspensives pour les autres. Sur ce point, l'exaspération des résidents est générale et maintenant ils attendent, et nous également, des résultats et des mesures concrètes.

Monsieur le Ministre, nous avons entendu de votre propre bouche le regret de la politique du fait accompli, c'était dans votre déclaration d'ouverture de ce Budget. C'est assez inattendu pour vous en donner acte.

« Un bulletin de vote est plus fort qu'une balle de fusil », martelait LINCOLN à ses conseillers qui voulaient l'emmener dans d'inutiles combats. Aujourd'hui, le Conseil National décide d'exercer son droit de vote, fût-il réfléchi, pour la mise aux voix de ce projet de loi de Budget Rectificatif pour l'exercice 2009.

Cependant, un autre Président ajoutait que ce qui compte, ce n'est pas le vote mais le décompte des voix.

Je vous demande donc, Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Membres du Gouvernement, d'observer avec attention le décompte des voix de ce vote. Nous voterons, en plein accord avec l'ensemble des Membres de la majorité, avec la marge la plus réduite ce Budget. Ceci illustre bien le mécontentement profond de notre Assemblée, que le Gouvernement devant lui aussi faire preuve de responsabilité ne pourra pas ignorer dans les prochains jours, pour que continue la bonne marche de nos Institutions dans l'intérêt supérieur de la Principauté et de ses habitants.

Je vous remercie de votre attention.

Je vais à présent donner la parole à M. le Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques pour que nous puissions voter, comme le veut notre Règlement, article par article, ce projet de loi de Budget rectificative.

M. le Chargé de Mission.-

ARTICLE PREMIER

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2009 par la loi n° 1.356 du 23 décembre 2008 sont réévaluées à la somme globale de 770.706.500 € (Etat "A").

M. le Président.- Je mets cet article aux voix.

Avis contraires ? Quatre avis contraires.

Abstentions ? Douze abstentions.

L'article premier est adopté.

(Adopté ;

M. Alexandre BORDERO, Mme Michèle DITLOT, M. Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN, M. Pierre SVARA votent pour. MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION, Christophe SPILLOTIS-SAQUET et Christophe STEINER votent contre. M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE et Stéphane VALERI s'abstiennent).

M. le Chargé de Mission.-

ART. 2.

Les crédits ouverts par la loi susvisée pour les dépenses du budget de l'exercice 2009 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 847.215.600 €, se répartissant en 640.846.400 € pour les dépenses ordinaires (Etat "B") et 206.369.200 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (Etat "C").

M. le Président.- Je mets cet article aux voix.

Avis contraires ? Quatre avis contraires.

Abstentions ? Douze abstentions.

L'article 2 est adopté.

(Adopté ;

*M. Alexandre BORDERO, Mme Michèle DITLOT,
M. Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN,
M. Pierre SVARA votent pour.
MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION,
Christophe SPILLOTIS-SAQUET et
Christophe STEINER votent contre.
M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-
PAGES, MM. Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI,
Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole
MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET,
Roland MARQUET, Jean-François ROBILLON,
Guillaume ROSE et Stéphane VALERI s'abstiennent).*

M. le Chargé de Mission.-

ART. 3.

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor prévues par la loi susvisée sont réévaluées à la somme globale de 57.788.500 € (Etat "D").

M. le Président.- Je mets cet article aux voix.

Avis contraires ? Quatre avis contraires.

Abstentions ? Douze abstentions.

L'article 3 est adopté.

(Adopté ;

*M. Alexandre BORDERO, Mme Michèle DITLOT,
M. Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN,
M. Pierre SVARA votent pour.
MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION,
Christophe SPILLOTIS-SAQUET et
Christophe STEINER votent contre.
M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-
PAGES, MM. Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI,
Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole
MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET,
Roland MARQUET, Jean-François ROBILLON,
Guillaume ROSE et Stéphane VALERI s'abstiennent).*

M. le Chargé de Mission.-

ART. 4

Les crédits ouverts par la loi susvisée au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2009 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 54.628.600 € (Etat "D").

M. le Président.- Je mets cet article aux voix.

Avis contraires ? Quatre avis contraires.

Abstentions ? Douze abstentions.

L'article 4 est adopté.

(Adopté ;

*M. Alexandre BORDERO, Mme Michèle DITLOT,
M. Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN,
M. Pierre SVARA votent pour.
MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION,
Christophe SPILLOTIS-SAQUET et
Christophe STEINER votent contre.
M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-
PAGES, MM. Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI,
Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole
MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET,
Roland MARQUET, Jean-François ROBILLON,
Guillaume ROSE et Stéphane VALERI s'abstiennent).*

M. le Chargé de Mission.-

ART. 5.

L'ouverture de crédits opérée sur le Budget de l'Etat par Ordonnance Souveraine n° 2.285 du 16 juillet 2009 est régularisée.

M. le Président.- Je mets cet article aux voix.

Avis contraires ? Quatre avis contraires.

Abstentions ? Douze abstentions.

L'article 5 est adopté.

(Adopté ;

*M. Alexandre BORDERO, Mme Michèle DITLOT,
M. Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN,
M. Pierre SVARA votent pour.
MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION,
Christophe SPILLOTIS-SAQUET et
Christophe STEINER votent contre.
M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-
PAGES, MM. Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI,
Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole
MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET,
Roland MARQUET, Jean-François ROBILLON,
Guillaume ROSE et Stéphane VALERI s'abstiennent).*

Je mets à présent aux voix l'ensemble de la loi de Budget rectificative.

Avis contraires ? Quatre avis contraires.

Abstentions ? Douze abstentions.

La loi de Budget est adoptée avec cinq voix pour seulement.

(Adopté ;

M. Alexandre BORDERO, Mme Michèle DITTLOT,
M. Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN,
M. Pierre SVARA votent pour.

MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION,
Christophe SPILLOTIS-SAQUET et
Christophe STEINER votent contre.

M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-
PAGES, MM. Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI,
Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole
MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET,
Roland MARQUET, Jean-François ROBILLON,
Guillaume ROSE et Stéphane VALERI s'abstiennent).

II.

DISCUSSION D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

Nous arrivons au dernier point de notre ordre du jour qui concerne la discussion d'une proposition de résolution émanant de Mme Anne POYARD-VATRICAN et M. Eric GUAZZONNE, visant à l'adoption de bonnes pratiques en matière de désaffectation de terrains publics de l'Etat, laquelle a été déposée sur le Bureau du Conseil National, hier, le 14 octobre 2009.

Proposition de résolution, n° 24, visant à l'adoption de bonnes pratiques en matière de désaffectation de terrains publics de l'Etat.

Je vais donc donner la parole à l'un des cosignataires pour la lecture de l'exposé des motifs de cette proposition de résolution.

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

EXPOSE DES MOTIFS

Les Conseillers Nationaux de la majorité U.P.M. souhaitent rappeler les faits suivants :

Le 5 décembre 2008, le Gouvernement déposait devant notre Assemblée le projet de loi, n° 858, prononçant la désaffectation de quatre parcelles dépendant du domaine public de l'Etat, à l'avenue de l'Annonciade.

Dans l'exposé des motifs de ce projet de loi de désaffectation, l'Etat obtenait 16.000 m² de logements, soit 160 appartements domaniaux ventilés en 72 F2, 32 F3, 48 F4 et 8 F5 sur les 306 appartements de la tour Odéon.

Le Conseil National avait estimé que la contrepartie obtenue en échange des terrains de l'Etat était insuffisante.

Après de longues et intenses semaines de discussion, le Conseil National avait obtenu un engagement écrit du Gouvernement, bien plus favorable aux intérêts de l'Etat, envisageant les deux options suivantes :

- option basse : moyennant un investissement de 68,3 M€, l'Etat obtenait 19.000 m² de surfaces de logements permettant de réaliser environ 180 logements domaniaux.

- option haute : moyennant un investissement de 268,3 M€, l'Etat obtenait 27.400 m² de surfaces de logements permettant de réaliser environ 260 logements domaniaux.

Quelle que soit l'option envisagée, le Gouvernement avait indiqué que ces achats seraient financés par le Budget de l'Etat sur les exercices 2009 (Rectificatif) et 2010 (Primitif).

C'est sur la base de ces engagements, formalisés dans un écrit du Gouvernement en date du 10 février 2009, que le Conseil National unanime a voté en faveur de la désaffectation des terrains de l'Odéon, le 12 février 2009.

Le 31 juillet 2009, sans que le Conseil National ait été préalablement consulté ou mis en mesure de présenter ses observations, le Gouvernement et les promoteurs ont signé un contrat qui a eu pour effet de modifier de façon substantielle les termes et conditions de l'opération arrêtés depuis le vote de la loi de désaffectation.

En effet, en contrepartie de l'octroi par l'Etat d'une avance de trésorerie de 31 M€, de la caution solidaire d'un prêt bancaire de 200 M€ et d'une garantie financière d'achèvement de l'opération, l'Etat, qui acceptait ainsi d'assumer tous les risques de l'opération, obtenait 29.250 m² de surfaces de logements, soit une superficie en mètres carrés supérieure à l'option haute de février, permettant de réaliser 177 appartements ventilés en 90 F2, 45 F3, 32 F4 et 10 F5, soit un nombre de logements inférieur à l'option basse de février.

Or, seuls les membres de la Commission de Placement des Fonds avaient été saisis par écrit, s'agissant de ces changements substantiels des conditions présentées au Conseil National, et seulement 48 heures avant la signature de ce contrat.

C'est pourquoi par lettre du 31 juillet, les représentants de la majorité au sein de la Commission de Placement des Fonds, compte tenu de la sensibilité

du sujet, avaient demandé l'organisation d'une réunion, avant de se prononcer sur ce dossier. Cette réunion devait finalement se tenir le 1^{er} septembre, alors que le contrat avait déjà été signé et, ce, en violation flagrante de l'article 3 de l'Ordonnance Souveraine n° 3.981 du 29 février 1968 concernant le Fonds de Réserve Constitutionnel qui prévoit que « les opérations d'achat ou de vente de biens meubles ou immeubles et les opérations de réévaluation sont réalisées par le Ministre d'Etat, après avis de la Commission de Placement des Fonds, conformément aux lois et règlements relatifs à la gestion du domaine privé ».

Lors de la réunion du 1^{er} septembre 2009, les Elus membres de la Commission de Placement des Fonds, toutes tendances politiques confondues, placés devant le fait accompli, ont refusé d'avaliser *a posteriori* cette initiative gouvernementale, dont l'Exécutif porte seul l'entière responsabilité, et demandé que le Conseil National, dans son ensemble, soit informé de la nature du nouvel accord, lors d'une Commission Plénière d'Etude qui s'est finalement tenue le 8 octobre 2009, soit trois jours après l'adoption par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale de son rapport sur le projet de Budget Rectificatif pour 2009.

Considérant que c'est de façon totalement inacceptable et attentatoire aux prérogatives institutionnelles du Conseil National que le Gouvernement a unilatéralement décidé, postérieurement au vote de la loi de désaffectation n° 1.358, de modifier le montage juridique et financier de cette opération, sur la base duquel le Conseil National avait donné son accord, le 12 février 2009 ;

Considérant, au surplus, que cette modification des conditions de l'opération s'est accompagnée de diverses mesures de soutien financier au bénéfice du promoteur privé, sans que ces mesures n'aient jamais été envisagées ou discutées avec le Conseil National ;

Considérant que cette renégociation a profondément remis en cause les équilibres économiques de l'opération projetée, tout en réduisant le nombre total des logements domaniaux générés par ce projet, de 260 à 177 ;

Considérant, de surcroît, que c'est sans recueillir au préalable l'avis de la Commission de Placement des Fonds et en violation d'une obligation réglementaire, que le Gouvernement a pris la décision de financer la participation de l'Etat dans la réalisation de cette opération par l'intermédiaire du Fonds de Réserve Constitutionnel ;

Les Conseillers Nationaux de la majorité UPM ont pris la décision de soumettre au vote du Conseil National et d'adopter solennellement et publiquement

la présente résolution afin de tirer les enseignements des dysfonctionnements graves intervenus dans ce dossier et de garantir, pour l'avenir, la sincérité des projets de loi de désaffectation présentés au Conseil National et le respect des prérogatives constitutionnelles du Conseil National.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame POYARD-VATRICAN.

Je donne maintenant la parole à l'autre co-auteur, Monsieur Eric GUAZZONNE, pour la lecture de la proposition de résolution elle-même.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

RESOLUTION

Vu l'article 81 du Règlement Intérieur du Conseil National ;

Vu l'article 33 de la Constitution relatif au domaine public de l'Etat ;

Vu les articles 4 et 66 de la Constitution relatifs au pouvoir législatif ;

Les Conseillers Nationaux jugent inacceptable :

- que les prérogatives constitutionnelles de l'Assemblée n'aient pas été respectées par le changement substantiel et unilatéral des conditions sur lesquelles le Conseil National unanime a voté la loi de désaffectation du 12 février 2009 ;

- qu'au vu des éléments en notre possession, les nouvelles conditions du contrat signé le 31 juillet 2009 entre l'Etat et la S.C.I. Odéon ont changé substantiellement les équilibres au détriment des intérêts de l'Etat et des Monégasques.

Les Conseillers Nationaux demandent, en conséquence, au Gouvernement :

- de mandater un auditeur indépendant et reconnu, afin de comparer sur la base de l'ensemble des documents en possession du Conseil National et du Gouvernement, les conditions de l'opération Odéon telles que ressortant, d'une part, de la loi de désaffectation et des écrits officiels du Gouvernement en constituant le complément et, d'autre part, du contrat signé le 31 juillet 2009 ;

- de revenir, sur cette base, aux conditions de mètre carré habitable de logements domaniaux telles que résultant de « l'option haute » présentée au Conseil National en février 2009 et agréées par ce dernier lors du vote de la loi de désaffectation du 12 février 2009 ;

- de fixer définitivement dans un texte législatif ou réglementaire la notion de mètre carré habitable qui devra à l'avenir servir dans la présentation de tous les projets de loi de désaffectation ou d'échange relatifs à des terrains ou immeubles propriété de l'Etat ;

- de s'engager, pour l'avenir, à observer scrupuleusement un certain nombre de « bonnes pratiques » dans les procédures de désaffectation afin de permettre au Conseil National d'exprimer un avis éclairé sur les projets qui lui sont présentés et qu'il lui revient d'autoriser en vertu de l'article 33 de la Constitution, et de garantir que son accord ne sera pas dévoyé :

1. informer le Conseil National, dès en amont, de tous pourparlers ou négociations engagés avec des parties privées pour la réalisation de toute opération supposant, pour sa réalisation, la désaffectation d'un bien propriété du domaine public de l'Etat ;

2. rendre le Conseil National destinataire, lors du dépôt de tout projet de loi de désaffectation, d'une information écrite complète, sincère et circonstanciée sur les motivations présidant au choix de la désaffectation envisagée, les conditions projetées de cette désaffectation, les bénéfices attendus de l'opération globale dans laquelle elle s'inscrit ainsi que les contreparties envisagées ou négociées au profit, selon le cas, de l'Etat ou de la Commune ;

3. fournir au Conseil National, dans un délai raisonnable précédant la tenue de toute Commission consacrée à l'examen du projet de loi, le détail précis et chiffré des éléments ayant servi de base, selon le cas, à la valorisation de l'échange des droits à bâtir, au calcul des dations ou à la détermination des contreparties financières à la désaffectation ;

4. annexer au projet de loi de désaffectation soumis au Conseil National, afin qu'il soit voté comme partie intégrante de cette loi, le schéma d'ensemble de l'opération dans laquelle s'inscrit la désaffectation sollicitée, comprenant l'indication du montage juridique et financier retenu, les sources et la ventilation du financement, ainsi que, lorsqu'il y a lieu, la localisation et la ventilation précises des surfaces revenant le cas échéant à l'Etat ;

5. ne signer aucun accord et n'engager aucun acte de déclassement, avant l'accord donné par le Conseil National à la désaffectation au travers du vote de la loi ;

6. s'abstenir de modifier par tout acte ou accord ultérieur, les conditions sur la base desquelles le Conseil National a donné son accord à la désaffectation,

si ce n'est en saisissant notre Assemblée d'un projet de loi modificatif destiné à autoriser ces modifications.

Les Conseillers Nationaux regrettent profondément que les décisions du Gouvernement prises de manière unilatérale soient en totale contradiction avec l'esprit de nos Institutions, fondées sur la concertation et la confiance.

En l'absence de résultats tangibles d'ici le vote du Budget Primitif 2010 sur les demandes contenues dans cette résolution, le Gouvernement assumera seul la responsabilité d'un vote négatif de ce Budget.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur GUAZZONNE.

Nous allons à présent écouter Monsieur le Ministre d'Etat qui souhaite intervenir après la lecture de cette proposition de résolution.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Je ferai une brève intervention puisque nous avons déjà, au cours de ces derniers jours, beaucoup parlé de ce sujet.

Je parlerai d'abord, en quelques mots, de l'exposé des motifs et des considérants et ensuite, je dirai quelques mots sur la résolution elle-même.

L'exposé des motifs et les considérants contiennent – je le regrette – un certain nombre d'inexactitudes et d'affirmations erronées. Je ne reviendrai pas longuement sur les chiffres – on en a débattu – et vous avez reçu, certes seulement hier, toutes les informations que vous souhaitiez dans le domaine des chiffres.

Je regrette d'ailleurs à ce propos, Madame POYARD-VATRICAN, que vous utilisiez encore dans votre exposé des motifs la notion de mètre carré vendable sans reprendre la notion de mètre carré habitable, alors que vous avez vous-même souhaité par ailleurs qu'on s'en tienne à celle-là désormais. Si on continue à mélanger les mètres carrés, on ne va jamais s'en sortir.

Je rappellerai simplement trois chiffres. Le projet du Gouvernement comportait pour l'Etat, en janvier 2009, 14.770 m² habitables, sur les plans, ce qui a l'avantage d'être objectif. A la suite de négociations diverses entreprises lors de la discussion de la loi de déclassement, l'Etat obtenait 16.290 m² habitables. L'accord signé par l'Etat, le 31 juillet dernier avec la S.C.I. Odéon donne 19.270 m² de contrepartie pour l'Etat, soit près de 3.000 m² de plus que dans la loi

de déclassement que vous aviez votée et ce, pour la même contrepartie financière de 268 M€. Ce sont des chiffres qui sont vérifiables, l'audit va les vérifier, ce sont des chiffres qui sont lus sur des plans. Le nombre de mètres carrés, le nombre de logements, à un moment, on parlait de logements de 70 m², aujourd'hui il s'agit de logements qui, en moyenne, font 100 m² + 40 m² de terrasse, de très beaux logements. Je suis désolé, il faut comparer des choses qui sont comparables et le seul élément de comparaison valable, ce sont quand même les mètres carrés habitables. Eh bien, nous en avons obtenus 3.000 de plus, le promoteur en a abandonné 3.000, donc il ne faut quand même pas fausser l'idée de l'opinion, ne mettez pas en cause ma sincérité. Si je vous donne ces chiffres, c'est que je peux en apporter la preuve facilement, sans problème, il suffit de regarder les plans.

Je souhaiterais qu'on cesse de dire et d'écrire que le Gouvernement n'a pas bien défendu l'intérêt général. Vous êtes libres, naturellement, de penser ce que vous voulez, vous voterez en votre âme et conscience, mais il n'est pas normal de travestir la vérité, ce qui peut troubler l'opinion publique. Je continue d'affirmer que le Gouvernement a bien travaillé sur ce dossier pour l'intérêt général de la Principauté et pour les Monégasques. Je rappelle d'ailleurs que ces 177 logements font partie du programme domanial de 735 logements qui vous a été présenté pour les sept années qui viennent. Le Gouvernement est préoccupé, comme vous, de répondre à l'attente des Monégasques en matière de logement et je pense que ces 177 logements domaniaux de la Tour Odéon, avec en moyenne 100 m² habitables + 40 m² de balcon ou terrasse, seront très recherchés par les Monégasques et j'en serai heureux pour eux. J'ai la calme certitude que le temps donnera raison au Gouvernement Princier.

J'en viens maintenant au contenu de votre résolution. Je vous ai déjà donné mon accord pour demander – on en parlait – à un auditeur indépendant et reconnu de vérifier tous les chiffres que le Gouvernement vous a communiqués.

Je suis aussi d'accord pour donner au Conseil National toutes les informations qu'il souhaite dans le cadre des projets de loi de désaffectation et je respecte ses délibérations.

Je souhaite cependant, je l'ai déjà dit devant vous, que le Conseil National n'engage pas dans ce cadre, des négociations parallèles qui ne peuvent que gêner le travail de l'Exécutif.

Je suis aussi d'accord pour que nous retenions une définition claire et unique des mètres carrés habitables

pour éviter, désormais, toute confusion ou approximation.

Enfin, je rappelle – même si le sujet est un peu différent – que je réunirai d'ici un mois au plus tard la Commission de Placement des Fonds pour que nous puissions, avec vos représentants étudier les règles qui vous permettraient de mieux exprimer votre avis, de mieux contrôler le placement des fonds et de la même manière, je m'engage également à ce que soit composé un groupe de travail mixte, auquel je souhaite associer le Président de la Commission Supérieure des Comptes et le Contrôleur Général des Dépenses, afin que puissent être faites très rapidement des propositions pour mieux maîtriser les reports de crédits.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, pour un certain nombre d'accords et d'avancées. Le fait de prendre un auditeur indépendant est effectivement très important. La définition du mètre carré habitable, de manière définitive, réglementaire, qui devra être la seule base à l'avenir, pour étudier les projets de désaffectation, est essentielle.

Je laisse à présent les auteurs de la proposition de résolution s'exprimer, puis tous les Elus qui souhaitent intervenir dans le débat sur la discussion générale de cette proposition.

Tout d'abord Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voulais répondre à vos propos, Monsieur le Ministre. S'il y a un exposé des motifs dans cette résolution, c'est bien parce qu'il y a eu un problème.

Tous les faits, tous les chiffres, tous les éléments contenus dans cet exposé des motifs sont les éléments qui ont été transmis par courrier au Conseil National et signé de votre main. Je ne vais pas tous les reprendre.

Tout de même le projet de loi initial indique, je lis : « Il peut en outre être souligné que ces 16.000 m² de logements se situent dans le même immeuble dont ils occupent les deux tiers de la hauteur de la tour ... ». Ce chiffre-là n'est pas celui que vous nous avez donné, et c'est bien le problème justement. Nous n'avons pas eu les bonnes informations au bon moment.

Je reprends à présent votre lettre du 10 février 2009, soit deux jours avant le vote et qui a remporté notre accord où il est clairement fait mention : « de 19.000 m² donnant lieu à environ 180 logements domaniaux » et,

plus bas : « 27.400 m² donnant lieu à 260 logements dans l'hypothèse haute ». Comment s'y retrouver ? Je ne doute pas que les auditeurs puissent faire la lumière dans cette affaire et l'objet de la résolution est justement de réclamer une définition des mètres carrés habitables et du mètre carré en général, pour savoir de quoi on parle, et éviter ainsi une grande partie des débats. Il est normal que dans l'exposé des motifs de la résolution, on retrouve les « difficultés » rencontrées avant et qui ont donné lieu à toutes ces heures de débats. Tous les chiffres qui sont retranscrits là ne sont pas des interprétations de notre part, ce sont des faits avérés, concrets, par rapport à des documents, des informations que vous nous avez communiqués. Maintenant, que vous en ayez d'autres, c'est possible – vous nous avez confié hier soir un nouveau document épais. Il s'avère que la notion de mètre carré habitable telle que vous nous l'avez donnée – on peut le regretter – ne nous a pas été communiquée dès le départ, c'est bien dommage et nous ne pouvons que le regretter car c'est en partie la source des problèmes.

Je note avec intérêt et satisfaction que vous êtes favorable à un audit qui puisse faire la part des choses entre les informations que vous aviez et qui nous ont été transmises et qu'on puisse juger du poids de notre vote de février. Le problème est simple pour tous les Conseillers Nationaux ici : nous avons voté en conscience, en session extraordinaire, le 12 février, pour une Tour, avec un certain nombre d'échanges, sur la base d'un courrier que vous nous aviez transmis, qui a emporté notre vote. C'est de cela dont il faudra rediscuter.

J'attends également avec impatience la définition définitive du mètre carré habitable. Enfin, compte tenu des prochaines désaffectations qui se profilent à l'horizon, il est évident que ce que nous demandons, c'est qu'information, clarté et transparence soient de mise. Or, il ne me semble pas que les mètres carrés de la prochaine désaffectation soient bien définis pour l'instant, ni que les échanges envisagés soient parfaitement clairs quant à la définition des mètres carrés échangés. Mais je n'entrerai pas dans le débat maintenant.

M. le Président.- Nous avons une réunion, pour étudier le projet Agaves II qui est lié à Testimonio II, mardi prochain, en Commission Plénière d'Etude, au Conseil National.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Voilà, ce n'est pas juste une demande abstraite ; elle s'applique à la fois à ce projet pour les raisons que nous avons largement

développées, mais elle a vocation à s'appliquer dans ce sens-là, afin qu'on ne se retrouve plus jamais dans cette situation, parce qu'elle est extrêmement désagréable pour nous, pour vous, Monsieur le Ministre, et pour l'ensemble du Gouvernement, je le comprends aussi. Il faut absolument en sortir.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Madame, je confirme que ce n'est pas pour ce seul dossier et que vous pouvez regarder tous les dossiers s'agissant des désaffectations, depuis toujours, la notion de mètre carré, je n'y peux rien, était floue, puisqu'il s'est toujours agi des mètres carrés vendables. Vous l'avez vous-même dit sur un autre dossier, qui était le contrat habitation-capitalisation, puisque nous nous sommes mis d'accord sur une nouvelle définition qui reprenne vraiment les surfaces d'habitation. Je ne polémique pas sur ce point. Pourquoi est-ce qu'il y a une confusion ? Pourquoi est-ce qu'il y a des désaccords entre nous ? Les chiffres que vous aviez, à l'époque, étaient encore des mètres carrés vendables et qui comprenaient, sans parler des parties communes, balcons et terrasses. Les balcons et les terrasses, effectivement, il faut les compter mais à part, car ce ne sont pas les mêmes mètres carrés que les mètres carrés habitables. Tout cela est l'origine de nos incompréhensions. Désormais, je souhaite – et nous en aurons l'occasion concernant d'autres projets – comme vous, que l'on bannisse désormais toute autre définition que le mètre carré habitable.

L'audit vous apportera la démonstration que si l'on ramène au mètre carré habitable, nous avons obtenu, en signant, 3.000 m² de plus que ce qu'il y avait dans la loi de déclassement. Cela, vous le constaterez ; je suis tranquille et serein parce que je le sais, c'est pour cela que je pense que nous avons quand même bien défendu les intérêts de l'Etat et des Monégasques.

M. le Président.- Merci, nous allons écouter à présent le deuxième co-auteur de la proposition, Monsieur Eric GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous l'avez bien dit : « on n'y comprend plus rien ». Je vais citer mon Collègue NOTARI avec son autorisation, hier, il a dit : « même pour un architecte, ça devient compliqué ». Donc, les règles ont besoin d'être établies.

Dans cette résolution, qu'y a-t-il ? Ce que nos Collègues ont dénoncé lors des Commissions Plénières d'Etude des 8 octobre, 12 novembre et de la Séance Publique du 14 décembre, en réclamant l'application des lois qui existent déjà, la définition des mètres carrés et de pouvoir voter, lorsque nous voterons des lois de désaffectation, en toute connaissance de cause. C'est tout ce que nous réclamons.

Je suis satisfait que vous receviez favorablement notre résolution en disant « nous devons fixer ces règles », parce que dans le futur, ce genre de débat ne devra plus exister. C'est un acte parlementaire, nous prenons nos responsabilités en demandant ces règles, les lois de désaffectation sont des projets de loi importants pour l'Etat monégasque. Là aussi, nous relançons l'économie par des grands travaux et par des immeubles. Il nous est indispensable d'y voir clair dans ces dossiers.

M. le Président.- Merci.

Qui souhaite s'exprimer dans le cadre de cette discussion ? Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous aurions pu faire l'économie de ces débats sans fin, avec prise de calculatrice et de tête, si simplement les procédures prévues par notre Constitution avaient été respectées.

Il y a quand même un problème, depuis sept ans, j'ai l'impression que je suis devenu vieux, je rabâche toujours les mêmes choses. Il y a eu un changement de Constitution en 2002, ce n'est pas évident, à l'échelle de notre pays, de mettre tout en place, tout de suite, nous en sommes conscients. Nous avons progressé sur beaucoup de points, mais demeurent des points de blocage incompréhensibles, que nous pourrions nous éviter. Si ces débats nous permettent de prendre en compte toutes les erreurs faites de part et d'autre, je le reconnais bien volontiers, Monsieur le Ministre, et que nous partions avec l'idée que nous ne sommes pas là à montrer du doigt untel ou untel qui aurait fait une faute. Si elles permettent d'établir des procédures, des protocoles, comme cela se fait dans beaucoup d'endroits pour que ces mêmes erreurs ne se renouvellent pas, ces séances pénibles pour tout le monde auront alors servi à quelque chose pour l'avenir de notre pays.

En 2010, le pays a besoin d'autre chose aujourd'hui, nous devons accompagner la volonté du Prince

Souverain Albert II Qui a clairement défini ce qu'Il souhaitait pour Son pays et nous sommes les acteurs de la mise en route de cette volonté, de cette vision, que les Monégasques partagent.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur NOUVION souhaite s'exprimer dans la discussion générale.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

La majorité a entamé un débat avec elle-même. Je ne souhaite pas prendre part au débat. Je souhaite juste dire que vous avez un très bon moyen d'obtenir toutes les informations que vous voulez dans une loi de désaffectation, c'est de ne pas la voter et tant qu'on n'a pas toutes les informations que l'on souhaite. C'est un premier point. Le deuxième point, c'est que chaque loi de désaffectation est unique. Il n'y a pas une loi qui ressemble à une autre. Donc, c'est très bien d'essayer de faire un code de bonne conduite, mais ça n'engage que vous, parce que le Gouvernement, comme nous voyons ce soir la limite de votre démarche, n'y est pas tenu et la seule chose qui compte, c'est l'accord des volontés, c'est la confiance.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur NOUVION, comme d'habitude, je vois que vous ne faites que détruire et depuis que vous êtes élu, je ne vous ai pas encore entendu proposer quelque chose.

M. le Président.- Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, la majorité discute puisque nous n'avons pas toujours exactement les mêmes avis. Laissez-nous, Monsieur NOUVION, notre droit à la parole, à l'intérieur de cette enceinte. Nous discutons d'une résolution – j'ai entendu tout à l'heure que c'était un gadget politicien – c'est vrai qu'une résolution n'a pas force de loi, elle n'est pas contraignante pour le Gouvernement, elle exprime une volonté – on a le droit de le faire, on joue notre rôle – elle exprime une volonté forte du Conseil National lorsqu'elle est votée avec un grand nombre de voix et je suis quand même optimiste sur le sort des résolutions puisque, si j'ai bonne mémoire, on avait présenté, en début du premier mandat, une résolution sur la retransmission télévisée du Conseil National qui

était inexistante lorsque nous sommes arrivés. Aujourd'hui, je constate que c'est une bonne habitude que nous avons prise avec l'accord du Gouvernement, puisque c'est le Centre de Presse qui assure les diffusions télévisuelles, systématiquement, de certaines parties des séances budgétaires ainsi que des textes politiquement importants. Dernièrement, il y a eu, par exemple, le contrat habitation-capitalisation. Les résolutions, même si elles n'ont pas force de loi, même si elles ne sont pas contraignantes, lorsqu'on les exprime avec suffisamment de conviction et lorsque le Gouvernement nous écoute, comme ça semble aussi être le cas aujourd'hui, peuvent amener à des résultats. Nous n'avons aucune raison de nous en priver et de considérer cela comme un gadget politique ou politicien.

En ce qui concerne les lois de désaffectation, c'est vrai qu'elles sont uniques. C'est vrai que depuis que nous sommes arrivés, nous avons un peu durci les conditions, ce qui fait que les débats sont plus ardues. Il ne faut pas remonter très loin dans le passé pour avoir eu des terrains publics désaffectés en échange de pas grand-chose, voire d'un franc symbolique. Effectivement, ce sont des discussions qui sont très difficiles, qui se font à trois puisqu'il y a le Conseil National, le Gouvernement qui négocie avec le promoteur et qui doit d'ailleurs rester le seul interlocuteur du promoteur.

En ce qui concerne les bonnes intentions du Gouvernement, nous avons reçu ce matin copie d'un courrier du Ministre d'Etat à propos de la désaffectation de Testimonio II lié aux Agaves. Vous parlez, je crois, de 18.000 m², mais il n'est pas précisé si ces mètres carrés sont vendables, habitables, balayables ou constructibles. Si déjà, sur cette lettre, vous pouviez nous apporter cette précision, ce serait un bon début.

M. le Président.- A ce stade de la discussion, je voudrais dire que, premièrement, nous discutons bien tous ensemble, ici, tous les Elus, l'opposition et la majorité s'expriment, c'est bien une discussion de l'ensemble du Conseil National et nous discutons avec le Gouvernement ; ça n'aura échappé à personne qu'il y a quelques échanges avec le Ministre d'Etat qui est le Chef du Gouvernement Princier ! C'est bien une discussion majorité, opposition et Gouvernement et non pas une discussion au sein d'un groupe politique fût-il majoritaire. Ou alors je ne comprends pas ce que je suis en train de vivre ce soir !

Deuxième remarque : nous avons tous voté la loi, le 12 février, alors si j'entends certains, il suffit de ne pas voter pour avoir des informations. Mais nous

l'avons tous votée, le 12, alors c'est que nous avons pensé que nous avons les informations, majorité et opposition comprises, tous ceux qui ont voté. Quand on vote, on croit qu'on a des informations, il se trouve qu'elles étaient incomplètes, erronées, changeantes, on a vu notamment le problème du mètre carré variable.

Ensuite, certes les lois sont différentes, mais il y a des principes généraux qui s'appliquent à toutes les lois de désaffectation. Ces principes généraux sont énoncés ici. Notamment – et ce n'est pas par hasard – point 5 et point 6, j'y reviens un instant « principes généraux qui doivent s'appliquer – contrairement à ce que j'ai entendu – à toutes les lois » et non pas qui vont changer selon les lois de désaffectation. D'ailleurs, Monsieur le Ministre, sur ces deux points, vous ne vous êtes pas exprimé, mais je considère que puisque vous étiez d'accord avec la proposition, j'en déduis que vous êtes d'accord avec les points 5 et 6, sur lesquels je m'arrête un instant parce qu'ils sont d'actualité. Point 5 de la résolution : « ne signer aucun accord de la part du Gouvernement et n'engager aucun acte de déclassement, avant l'accord donné par le Conseil National à la désaffectation au travers du vote de la loi. » Cela vous semble une évidence inutile à formuler. Eh bien, pas du tout, le 8 octobre, ici, avec tous les Elus, on a découvert que le Gouvernement allait signer le lendemain, le 9 octobre, un contrat avec le promoteur qui, en échange des Agaves II, donnait des droits à bâtir sur Testimonio II avant qu'on ait voté la loi ! Parce que le Gouvernement, en mai, nous avait seulement donné des informations, mais l'Assemblée n'avait jamais délibéré, n'avait jamais donné son accord formel. Ce n'est pas par hasard, ce point 5, et ça devra s'appliquer, Monsieur NOUVION, à toutes les lois de désaffectation. Ne signer aucun accord qui engage un acte ultérieur de déclassement sans l'accord préalable du Conseil National. Monsieur le Ministre, vous avez immédiatement, sur le siège, accepté que l'on puisse en débattre.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne suis pas revenu ce soir dans ma déclaration, mais je suis tellement d'accord que j'ai convenu qu'on ne signera pas sur les Agaves, avec un échange Testimonio, sans que le Conseil National ait donné son aval.

M. le Président.- C'est exact.

M. le Ministre d'Etat.- Je m'y suis engagé et ça va être un des premiers engagements qui sera le plus rapide à exécuter puisque vous allez vous réunir très

prochainement pour cela. Vous aurez sereinement à regarder ce dossier et à demander toutes les explications que vous souhaiterez et nous parlerons de mètres carrés habitables.

M. le Président.- Nous allons donc le mardi 20, Chers Collègues, réfléchir à ce projet d'échange entre ces deux terrains.

Ensuite, le point 6 de la résolution, qui doit s'appliquer à toutes les lois de désaffectation, sans exception : « s'abstenir – de la part du Gouvernement – de modifier par tout acte ou accord ultérieur, les conditions sur la base desquelles le Conseil National a donné son accord à la désaffectation ». Ce n'est pas banal, parce que c'est justement ce qui s'est passé sur l'opération Odéon, il y a eu des changements substantiels dans l'accord après que le Conseil National ait voté la loi de désaffectation. Il me semble normal, à l'avenir, que s'il y a des changements qui interviennent sur des bases qui ont été votées par le Conseil National, le Gouvernement ne puisse pas les appliquer sans un accord, de nouveau, préalable, de l'Assemblée. Ce n'est pas de la poudre aux yeux, c'est très concret et si c'est appliqué, ça changera. Ça n'aurait pas permis ce qui s'est passé sur Odéon et ça ne permettrait pas ce qui a failli se passer – c'était à un jour près la signature, on s'en est aperçu la veille – entre Agaves II et Testimonio II. C'est bien du concret que nous votons et le Gouvernement sait combien nous sommes déterminés à veiller à ce que ces bases-là soient respectées par lui, à l'avenir. D'ailleurs, le Ministre d'Etat a dit qu'il était d'accord pour mettre ces points en pratique et les appliquer.

Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Je trouve regrettable et grave que des Elus responsables demandent, aient besoin d'un audit pour arbitrer la situation de l'opération de la Tour Odéon, au travers d'une résolution, après avoir déclaré dans l'exposé des motifs de cette même résolution que tous les changements opérés par le Gouvernement avec le promoteur sont inacceptables et attentatoires aux prérogatives institutionnelles du Conseil National et que « ces changements ont réduit le nombre des appartements domaniaux de 260 à 177, que ces changements ont été réalisés en violation de l'obligation réglementaire de réunir la Commission de Placement des Fonds ». Nous sommes pourtant devant des faits concrets, devant un projet dont les plans en coupe, en

masse et en profil ont été présentés et exposés au Conseil National avant le vote de la loi de désaffectation, il y a plusieurs mois, ces plans n'ont pas changé entre février et juillet 2009. Je ne permets pas les allusions du Gouvernement selon lesquelles les négociations menées par le Conseil National ont pénalisé l'échange, alors que c'est le Gouvernement qui a failli à son devoir en nous laissant voter la loi, alors qu'il venait de recevoir du promoteur un document qui faisait perdre à l'Etat 83 logements et dont il n'avait, soit disant, pas pris connaissance.

En dépit de ce premier coup bas du promoteur qui venait de reprendre des milliers de mètres carrés à l'Etat, le Gouvernement a accepté d'aider ce promoteur financièrement alors qu'il avait tout en main pour le contraindre. C'est là qu'il y a faute ! C'est là que l'intérêt général a été bafoué ! Et comme ce n'était pas suffisant, le Gouvernement a attribué dernièrement à ce même promoteur le chantier de l'îlot Rainier III, une nouvelle fois en violation des règles imposées par le *vade-mecum* du Service des Travaux Publics, cette fois-ci.

Je constate que tout cela ne suffit pas à la majorité pour se déterminer, il lui faut une résolution et cette résolution, pour moi, n'est qu'un argument pour repousser l'issue du dossier Odéon de quelques semaines, en attendant qu'un audit indépendant se prononce à sa place.

Je voterai bien sûr contre cette résolution, tout en mettant aujourd'hui la majorité en garde contre les décisions qu'elle prendra, la semaine prochaine, dans l'échange Testimonio / Agaves. Il est indispensable d'attendre d'avoir le projet en main, avec la définition, la localisation précise des appartements, en nombre, en quantité et en situation.

M. le Président.- Y a-t-il encore des interventions avant que je mette aux voix cette résolution ? Madame POYARD-VATRICAN, je vous en prie.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais, en résumé, indiquer et rappeler l'esprit dans lequel cette Résolution a été faite. Premièrement elle a été faite à la fois pour obtenir des informations que nous n'avons pas eues sur Odéon, les obtenir d'un tiers neutre, ce qui nous permette de nous positionner. Car force est de constater qu'il y a eu une crise dans la confiance qu'on pouvait accorder au Gouvernement, confiance dans les fiabilités des informations transmises.

Deuxièmement elle a été faite pour améliorer les pratiques en matière de désaffectation pour que cette situation ne se reproduise pas dans l'avenir. Il y a beaucoup de moyens d'arriver à cet objectif : il y en a certains, ce soir, qui ont fait le choix de voter contre le Budget Rectificatif – je me suis déjà exprimée, et mes Collègues aussi, sur le fait que la majorité avait estimé que ce n'était pas la meilleure solution. Nous préférons être pragmatiques, proposer quelque chose, et *a priori*, sur certains aspects, Monsieur le Ministre, nous nous rejoignons pour aller de l'avant. Cela a toujours été la méthode de l'U.P.M., aller pas à pas de l'avant, même si les pas sont parfois petits, trop petits, mais je pense que l'important est d'avoir un état d'esprit constructif, d'aller ensemble vers l'avenir, d'éviter les écueils qu'on a pu rencontrer, de tirer les leçons des difficultés, des différends, des erreurs du passé. C'est dans ce sens que nous avons rédigé la résolution et notamment la dernière page qui est le côté le plus positif.

J'appelle donc tous mes Collègues, y compris ceux de l'opposition, même si vous émettez des doutes sur la capacité de cette résolution à résoudre tous les problèmes, à voter pour cette résolution qui a l'avantage de proposer des actions constructives. C'est bien dans cet esprit-là qu'elle a été rédigée et pour reprendre le slogan de la majorité dans un esprit « d'évolution sereine ».

M. le Président.- Merci.

Monsieur Laurent NOUVION a souhaité reprendre la parole.

M. Laurent NOUVION.- Je souhaite dire que les trois Elus que nous sommes ne prendront pas part au vote puisque pour nous, le seul texte qui compte en matière de désaffectation, c'est l'article 33 de la Constitution.

M. le Président.- Monsieur SPILIOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Je souhaite dire un dernier mot pour répondre à Mme POYARD-VATRICAN. Ce n'est pas cette résolution qui va changer la relation entre le Gouvernement et le Conseil National.

Cette relation dépend uniquement du respect que chacun inspire à l'autre. Le respect ne se discute pas, il se gagne par des attitudes.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre cette proposition de résolution aux voix.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La résolution est adoptée.

(Adopté ;

M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT, MM. Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE et Stéphane VALERI votent pour. MM. Christophe SPILIOTIS-SAQUET et Pierre SVARA votent contre. MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION et Christophe STEINER ne prennent pas part au vote).

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, je déclare la séance levée.

Merci.

—
(La séance est levée à 20 heures 35).
—

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00
